

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE ALLAN SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur : CR

Maître,

En réponse à la requête en exonération, formulée pour le compte de votre client

pour l'(lès) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4, AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à
par procès verbal n°
- avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Le conducteur n'ayant pas été clairement identifié, je vous informe que j'ai décidé de procéder au classement de cette contravention à son encontre.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à ROUEN, le 26/02/2026

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

